



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick
MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : FINANCES**Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2023**

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2023.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 262 250 €.

Par ailleurs, lors de sa séance du 5 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé le transfert d'une quote-part de la subvention municipale 2021 accordée à l'association Orchestre Dijon Bourgogne estimée à 170 000 € sur l'année 2022, transfert opéré en raison de la non réalisation de diverses actions suite à la crise sanitaire liée à la COVID19.

Par courriel en date du 13 juin 2023, l'association Orchestre Dijon Bourgogne sollicite de nouveau la ville afin que cette somme de 170 000 € soit reportée respectivement pour 90 000 € sur l'année 2023 et 80 000 € sur l'année 2024.

Les 90 000 € reportés sur l'année 2023 permettront notamment le financement du projet "9ème Symphonie".

Il vous est donc proposé d'acter le report de la somme de 170 000 € selon les modalités précisées ci-dessus.

Il sera nécessaire de modifier par avenant n° 2 la convention relative au financement d'une association n° 21-031 du 13 janvier 2021 et son avenant n° 1 en date du 17 janvier 2023.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- **d'autoriser** à nouveau le report de la quote-part de la subvention municipale 2021 accordée à l'association Orchestre Dijon Bourgogne et estimée à 170 000 € respectivement pour 90 000 € sur l'année 2023 et 80 000 € sur l'année 2024 et d'approuver l'avenant n° 2 à la convention relative au financement d'une association n° 21-031 du 13 janvier 2021 joint au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN